

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU COLLÈGE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-4-1

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114 -3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 à R. 114-8 ;

Vu la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré le 24 septembre 2026,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le collège approuve le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026.

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Hcéres.

La présidente du Hcéres
signé
Coralie Chevallier

Nombre de membres en exercice :	20
Nombre de membres présents au moment du vote :	15
Abstentions/refus de vote :	0
Contre :	0
Pour :	15